CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2024 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36 Nb. de représentés : 8 Nb. d'absents : 9 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 31/1454 :

Terre Sainte (ZAC Océan Indien) - Passation d'un acte de servitude de canalisation d'eaux usées avec l'Association Culturelle GUAN DI

ETAIENT PRESENTS:

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI Marie Richela, POTIN DJOUMBAMBA Philippe. ROUVRAIS Simone. **MINATCHY** Mariot. ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S):

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Willy TAN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur Jean Paul BRET), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), BELLON Stéphen (par Monsieur Olivier NARIA), ARAYE Héléna (par Madame Marie Claire GUIEN), RIVIERE Christelle (par Madame Marie Claude PALIOD).

ABSENTS:

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 01 mars 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 21 février 2024.



Michel FONTAINE

1

Affaire n°31/1454: Terre Sainte (ZAC Océan Indien) - Passation d'un acte de servitude de canalisation d'eaux usées avec l'Association Culturelle GUAN DI.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par contrat de concession d'aménagement en date du 16 septembre 1993, la commune de Saint-Pierre a concédé à la SEMADER l'opération d'aménagement ZAC « Océan Indien » située à Terre Sainte Les Hauts.

La Convention Publique d'Aménagement a pris fin le 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la ZAC Océan Indien, la SEMADER concessionnaire, avait procédé à la réalisation d'une canalisation d'eaux usées sur partie des parcelles de l'Association Culturelle GUAN DI. L'acte de servitude n'a pas été régularisé par la SEMADER dans le cadre de cette ZAC.

La Commune de Saint-Pierre intervenant aux droits du concessionnaire doit procéder à la passation de cet acte afin de sécuriser cet ouvrage public.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER la passation d'un acte de servitude de canalisation d'eaux usées avec l'Association Culturelle GUAN DI, Association loi 1901 publiée au J.O le 03/07/1983, identifiée au SIREN sous le n°478678055, sur les fonciers suivants :

- Emprises concernées par la servitude permanente au bénéfice de la Commune de Saint-Pierre :

Références cadastrales	Surfaces cadastrales	Dimensions de la servitude (*)	Adresse	Propriétaire
Section: EI n°1435 (ex EI n°355 partie) EI n°1438 (ex EI n°738 partie) EI n°1441 (ex EI n°745 partie)	248 m ² 238 m ² 203 m ²	Largeur: 3 m Longueur: 240 m	Rue des Compagnies d'Orient	Association Culturelle GUAN DI
Total	689 m²			

(*) à définir par mesurage

- <u>Destination/Affectation</u>: canalisation d'eaux usées réalisée par la SEMADER quand elle était concessionnaire de la ZAC Océan Indien pour le compte de la Commune de Saint-Pierre
- DE FIXER le montant de l'indemnité de servitude (à verser à l'Association Culturelle GUAN DI) à <u>577,80 € HT</u>.
- DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte de servitude au profit de la Commune de Saint-Pierre.

SERVICE COMMEN MUNICIPAL P/EXTRAITICONFORME, LE MAIRE.

> Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20240227-31-1454-DE Date de télétransmission : 29/02/2024 Date de réception préfecture : 29/02/2024